

Ce CTL N°4 du 09 juin 2016 comporte un ordre du jour soumis au vote relatif à la réinstallation des services de la direction de la gestion fiscale et de la formation professionnelle Quai Jean Moulin et les incidences sur le Pôle de Recouvrement Spécialisé (P.R.S) et les parkings.

-En préambule et à l'ouverture du Comité Technique, l'intersyndicale (FO ; C.G.T ; Solidaires) a remis au Président les délibérations des élus de Valmont s'opposant à la fermeture du Centre des Finances Publiques, les pétitions des usagers de Valmont et de Fauville en Caux, ainsi que l'article de presse informant les administrés (...et donc les agents ..et les élus du CTL qui avaient voté unanimement contre ce projet lors du CTL en date du 18 avril) de la tenue de permanences à hauteur de 3 ½ journées semaine !!!

En réponse le Président a indiqué qu'il ne s'agissait que d'un projet qu'il avait présenté aux élus, mais qu'en tout état de cause, aucune décision organisationnelle ne serait prise et effective avant la décision ministérielle de fermeture qui interviendra en juillet.

FO-DGFIP76 est intervenu afin de souligner que les incertitudes sur l'avenir étaient source de stress pour les personnels.

Cependant le Président a rappelé la mise en place d'un accompagnement spécifique (Ressources humaines et techniques) qui semble donner satisfaction à l'ensemble des personnels concernés ...sous réserve de la validation de ce processus par la future Directrice Régionale.

- **Sur le point d'ordre du jour : l'installation du site « Pasteur » au sein du Quai Jean Moulin à Rouen.**

- Pour rappel les services impactés sont : la formation professionnelle départementale/ACIF , les divisions du contrôle fiscal, du contentieux, de la fiscalité des particuliers, celle des professionnels et la mutuelle.

Avant la tenue du CTL et du fait de l'imminence des déménagements, les élus FO-DGFIP sont allés visiter les locaux vides (ou presque ...P.R.S,n'ayant pas encore migré du 5^{ème} étage au 2nd).

Afin de ne pas perdre de temps , nous avons fait remonter immédiatement un mél à la direction constatant la nécessité de travaux (peinture, électricité, stores cassés, moisissures/mousses sur les fenêtres, dalles de sols....) qui vont au delà du simple nettoyage en profondeur que prévoyait la Direction.

En réponse, la direction locale a déclaré en avoir tenu compte et déjà commencé des rénovations.

Nous irons bien sûr refaire une petite visite afin d'en contrôler l'évolution...

Différentes questions ont été abordées par les élus FO-DGFIP76 :

-la possibilité de cloisons pour le P.R.S. désormais installé sur un « open space », afin de séparer « phoniquement » les cellules recouvrement et procédures collectives autrement que par un système d'armoires.

D'autre part cette installation peut engendrer un souci de luminosité dans la pièce.

La direction, nous a répondu qu'elle recontacterait les agents d'ici une quinzaine de jours afin de juger de la pertinence de la demande, le déménagement étant en train de se faire.

Mais, bonne surprise , elle nous a annoncé que les agents seraient dotés de nouveaux écrans.

-la nécessité de rénover fortement les toilettes femmes : peinture partant avec le plâtre, un lavabo de cassé (il y en a 4, soit plus de lavabos que de toilettes ! !).

Les élus FO ont rappelé que traditionnellement la moitié des loyers économisés était réaffectée sur demande par la Centrale au département afin de financer les travaux de réinstallation.... si tel avait été le cas, il n'y aurait eu aucun problème de budget pour le réagencement... (en réintégrant des locaux domaniaux, l'économie annuelle de loyers de Pasteur est de 600 000 € ! ! !)

-La problématique de l'accès aux locaux a été aussi soulevée.

Réponse : dès leur arrivée les agents seront dotés de badges donnant lieu à l'ensemble des portes du bâtiment. Les portes sécurisées seront installées au 5^{ème} avant le déménagement.

-Concernant la formation professionnelle , les élus ont insisté sur le caractère peu confortable de leur installation surtout avant l'achèvement définitif des travaux , prévus pour fin octobre, qui amèneront nécessairement une dégradation du déroulé des formations.

La direction répond qu'il y aura nécessairement durant cette période une réduction de l'offre de stages , sauf pour les agents en mobilité fonctionnelle. Les stages non obligatoires ne seront pas forcément assurés ou pourront être délocalisés vers les ACIF d'Amiens et de Lille. Eu égard aux salles de formations dépourvues de lumière naturelle, un espace convivialité sera aménagé.

-Dernier sujet d'importance : le parking

La direction a fixé de nouvelles règles relative à l'attribution des places et des cartes afférentes :

Suppression des cartes pour les agents bénéficiant d'une carte de transport financée par l'administration , pour les personnes résidant (sauf exception dûment justifiée) dans un rayon de 1 à 3 km.

Il n'y a plus de place nominative, mais des places « métiers » contingentées (100 environ), et des places en flotte libre (dont le nombre est doublé)...

Selon la direction tout le monde devrait pouvoir se garer ; y compris les personnels arrivant tardivementun retour d'expérience sera tiré en septembre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés lors de cette mise en place.

Enfin avant de clore ce CTL , les élus ont posé des questions diverses :

-Les distributeurs de boissons présents à Pasteur pourront-ils être alloués au site nouvellement réinstallé du Boulevard d'Orléans ?

La direction a répondu que cela était en bonne voie.

-Les élus FO-DGFIP ont interpellé le Président sur le changement de modalités de versement de la prime d'accueil et son cumul avec la prise de caisse.

Réponse de la direction : la Direction Générale a mis une règle de gestion , avec prévalence juridique de prime de caisse, dans la prise en compte du nombre de jours de présence.

La prime d'accueil est désormais calculée (avec un plafond de 400 euros) payable par «tranche » en fonction du nombre de jours d'occupation de la fonction...Il y a un palier à 0 euro (moins de 49 jours).

La prime de caisse est versée immédiatement au prorata-temporis strict du nombre de jours de caisse effectués.

Et bien sûr les 2 systèmes sont exclusifs l'un de l'autre : vous ne pouvez dans la même journée être caissier et recevoir des usagers !!!

Pour nous cela représente une non prise en compte de la réalité des missions réellement exercées, surtout dans les petites structures. Qui de surcroît souffre d'un manque criant de personnel eu égard aux suppressions d'emplois incessantes. Nous avons proposé au titre de l'adaptabilité du service public que les agents reçoivent les usagers un jour et encaissent les fonds le jours suivant ...bien sur sous réserve d'un affichage préalable informant l'usager.. !!! Toute peine méritant salaire, vous pourriez ainsi toucher l'intégralité des primes qui vous sont dues !!!

La direction générale a été saisie du problème par de très nombreux départements...

A Rouen le 09 juin 2016



**RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL
TOUS EN GREVE MASSIVE
LE 14 juin 2016
ON NE LACHE RIEN
PUBLIC / PRIVE : MEME COMBAT**